

Je cite un exemple auquel je m'intéresse vivement: la loi sur les ressources hydrauliques du Canada, que nous réclamons depuis trois ans environ. Je ne saurais reprocher au gouvernement du premier ministre (M. Trudeau) tout le retard, car il n'est au pouvoir que depuis un peu plus d'un an; voilà donc le retard dont il est responsable. Le reste incombe au gouvernement libéral antérieur.

On m'apprend que la loi sur les ressources hydrauliques a été révisée deux ou trois fois dans les ministères intéressés. Les ministères du cabinet ne parviennent pas à s'entendre quant à son contenu. Divers ministères se font une guerre acharnée pour obtenir l'autorité nécessaire à son application. Voici l'attitude du gouvernement: «Lorsque nous aurons vidé nos querelles qui auront duré trois ans, il va falloir, les amis, régler l'affaire en 24 heures.» Voilà le genre de programmation que veut le gouvernement, mais nous n'allons pas le laisser faire.

Je pourrais disserter longuement sur la programmation, mais je veux passer à autre chose. Il est bien évident que l'objet de l'article 75c du Règlement est bien tel que l'a indiqué le député de Sudbury (M. Jerome). Mais il a chambardé sa thèse en disant qu'il ne servirait que 1 p. 100 du temps. Puis il a ajouté: «Nous voulons l'utiliser afin de pouvoir établir tout notre programme législatif d'une année.» Que fait-on d'un argument pareil? Il n'est pas valable. La programmation est l'excuse la plus mauvaise qu'on puisse donner pour justifier l'adoption de l'article 75c du Règlement.

La situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement montre assez bien le genre de programmation auquel songe le gouvernement. Le comité de la procédure a présenté un rapport qui était essentiellement le même que la motion inscrite au *Feuilleton* par le président du Conseil privé (M. Macdonald) et qu'il a par la suite laissé en place prioritaire mais que, pour une raison quelconque, il n'a pas retirée. Se propose-t-il de le faire dès que nous aurons réglé cette affaire d'une façon ou d'une autre? Il ne sert absolument à rien qu'elle figure simplement au *Feuilleton*.

Voilà ce qui s'est passé: la teneur du rapport du comité n'était pas tout à fait ce que le président du Conseil privé (M. Macdonald) aurait désiré. J'ignore pour quelle raison elle ne lui plaisait pas, car c'est précisément lui qui en favorisait l'adoption au comité. Je n'entrerai pas dans tous les détails des délibérations du comité, comme l'a fait le député de Sudbury (M. Jerome), mais il est évident que l'article 75B du Règlement que l'on propose, qui aurait été présenté par le gouvernement, au dire du député de Sudbury (M. Jerome), fut effectivement proposé par quel-

qu'un d'autre. Ceux d'entre nous qui faisaient partie du comité savent de qui il s'agit. La proposition ne venait pas du gouvernement, mais ce dernier l'a fait sienne, l'a incluse dans ses propositions en y apposant l'étiquette 75c. Le président du Conseil privé (M. Macdonald) l'a fait ensuite adopter au comité par un vote majoritaire, au cours duquel tous les membres de l'opposition ont voté contre.

Mais je le répète, la teneur de la proposition ne plaisait pas tout à fait au président du Conseil privé (M. Macdonald) et il ne voulait pas se donner la peine de la renvoyer au comité pour une plus ample étude. Il s'est dit «Nous avons la majorité à la Chambre. Pourquoi se préoccuper du comité? Nous allons inscrire un article au *Feuilleton* et faire adopter la proposition».

Comme je l'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, il est beaucoup plus facile et plus commode de faire taire l'opposition ici à la Chambre au moyen d'une petite motion que de présenter le rapport du comité, l'envoyer de nouveau au comité puis le ramener à la Chambre pour une nouvelle étude. Je me borne ici à vous démontrer ce que le gouvernement est disposé à faire s'il en a le pouvoir. Disons-nous bien que si le gouvernement finit par obtenir gain de cause sur l'article 75c, il l'utilisera à propos ou mal à propos. Mes remarques ne se bornent pas au gouvernement actuel. Nous incluons dans nos règlements un article à l'intention du Parlement, non du gouvernement actuel et non de l'opposition actuelle, et nous devons veiller constamment à ce que le gouvernement à la Chambre, quel qu'il soit, gouvernement à la Chambre, quel qu'il soit, n'aient pas le pouvoir de faire taire l'opposition et de faire adopter sans débat des mesures législatives qui les intéressent d'une façon particulière.

Au dire du député de Sudbury (M. Jerome), ce que les Canadiens veulent, c'est de jouer un rôle. C'est ce que nous voulons, monsieur l'Orateur: jouer un rôle dans ces questions législatives; nous voulons prendre part aux discussions et aux débats. Si le député de Sudbury (M. Jerome) tient à parler des jeunes gens et s'il n'a que des louanges à leur égard, il ferait bien de se rendre compte de ce qui s'est passé chez les jeunes gens du pays ces derniers temps. Ils ne sont pas d'aussi chaleureux partisans des libéraux que l'an dernier. On leur avait fait de magnifiques promesses que l'on n'a pas tenues, si bien que les jeunes gens ne croient plus maintenant que le gouvernement tient vraiment à ce qu'ils jouent un rôle. Ils ne le croient plus. Ils ont trop souvent constaté que le gouvernement ne veut présenter que ses propres propositions et n'en fait qu'à sa guise, sans se soucier des autres.